

# Rapport moral du président (AG du 13 mars)

## La question des demandes de subvention

en 2023, nous avons présenté au FDVA (fond de développement de la vie associative) une demande de subvention intitulée « le réseau des réseaux » pour le fonctionnement de notre association sykadap. Une subvention de 3000 eur a été accordée qui a permis d'équilibrer nos comptes et je vous renvoie au document d'évaluation de l'utilisation de cette subvention que nous avons établi : [compte-rendu financier de subvention](#).

En 2024, nous renouvelons une demande de subvention pour un projet intitulé « le réseau des terrains de sykadap » qui associe nos actions sur les terrains de l'association aux actions menées sur les terrains du centre de loisirs et de l'école élémentaire de Dammarie, soit 80 % du volume d'activité de l'association. Ce sera, si elle est accordée, la dernière fois que le FDVA apportera une aide. Il est aussi possible que nous ne soyons pas reconnus prioritaires cette année, ayant déjà été aidés l'an passé.

Pour établir cette demande, nous avons formalisé un chiffrage des contributions volontaires en nature : il s'agit de bénévolat pour 8100 eur. et de prestations en nature pour 8620 eur. ([voir le détail](#)) Nous voyons donc que nos véritables ressources sont en interne de l'association, comme nous le pressentions en ne cherchant pas, sauf ces dernières années, de soutien par les subventions. Si la subvention 2024 n'est pas accordée (réponse en juillet) et aussi pour les années suivantes, nous aurons à réfléchir à un fonctionnement basé sur nos ressources propres dans une logique de « non marché ».

## La question du terrain de Lèves :

c'est parti d'un constat de blocage entre des adhérentes et adhérents qui n'ont pas la même vision de la gestion commune du jardin partagé : pour les unes, tout est géré en commun, pour d'autres, il y a souhait d'espaces individuels support de créativité qui permettent d'échanger sur les initiatives au bénéfice de l'ensemble du groupe. Un processus de régulation a été initié à la demande du Conseil d'Administration du 18 octobre et s'est poursuivi jusqu'à l'Assemblée Générale du 13 mars.

Les articles de référence (par exemple, revue SILENCE sur [une expérience en Catalogne](#)) et les échanges en groupe de travail (20 personnes dont 10/11 du CA) des 2 & 3 décembre ont permis de décider que la possibilité de parcelles individuelles comme espaces de créativité soit garantie pour celles et ceux qui souhaitent y accéder, cela sur les terrains en gestion par l'association sykadap (Plancheville, Dancy, Lèves).

La Charte d'adhésion a par ailleurs été conçue et débattue et elle fait maintenant l'objet d'un consensus (voir [version finalisée](#) le 20 janvier à Saint Piat).

Depuis le début d'année 2024, ce sont trois parcelles de 50 m<sup>2</sup> qui ont été bornées et attribuées (soit 150 m<sup>2</sup> sur la surface totale de 1200 m<sup>2</sup> du terrain de Lèves– restent plus de 1000 m<sup>2</sup> où la logique d'une gestion en commun reste le mode préférentiel). Les travaux de préparation hivernale de ces trois parcelles sont assurés collectivement pour donner aux petites parcelles individuelles le meilleur départ possible !

Au final, d'un questionnement identifié de nature humaine, nous avons fait, par un processus collectif sur une durée de cinq mois, émerger des dispositions qui renforcent l'action collective et redynamise les personnes : c'est une forme d'apprentissage qui nous a beaucoup occupés mais qui porte aussi des fruits prometteurs.

## Cinq années d'agrément Éducation nationale

Coup d'œil dans le rétroviseur, ce sont 400 animations sykadap qui ont été réalisées de 2019 à 2023, on peut aussi dire 400 enseignantes et enseignants qui ont été partenaires de nos animations, et 10 000 élèves qui ont participé à l'une ou plusieurs de nos dix propositions pédagogiques de sensibilisation à l'enjeu des ressources et du climat.

### L'évolution des activités éducatives extérieures de sykadap :

nous avons transmis à Adèle Venard et à l'équipe de la Ligue autour d'elle le flambeau des 10 animations historiques de sykadap (voir [animations en milieu scolaire](#)). Adèle fait appel à notre soutien matériel et pédagogique lorsqu'elle le souhaite. La Convention passée avec la Ligue prévoit une contribution de la Ligue à la prise en charge commune (avec *sykadap*) de l'espace de stockage situé au 3 place Saint Georges, Plancheville, et une quote part forfaitaire par animation réalisée par la Ligue reversée à *sykadap*.

Cette année, sykadap a nouvellement répondu à des demandes d'accompagnement pour la création ou l'amplification de jardins d'activité. Deux partenariats sur l'année ont été organisés sur la commune de Dammarie, l'un à l'école élémentaire (amplification), l'autre au centre de loisirs (création). Voir le dossier [Animations en jardin d'activité de Dammarie](#). C'est une approche qui nous parle par les liens forts créés avec ces deux lieux et la définition des actions menées qui se fait progressivement en incluant les adultes et les enfants partenaires des projets.

Pour finir ce rapport moral, un mot sur l'activité poulailler mobile qui est elle aussi amplifiée : la proposition est faite aux adhérents de recevoir le poulailler chez eux pour une expérience grandeur nature d'implantation d'un poulailler à la maison, la mise en place de longue durée au centre de loisirs de Dammarie sur la période d'été est planifiée, les contacts pour des installations du poulailler mobile en maisons de retraite sont activés : la Ferté Vidame, Senonches, Orgères, Voves, Patay, Bonneval, etc . Bref ! Les cinq poules et leur coq se félicitent de tous les liens créés par leur présence très bénéfique !